

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Uniac, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LESNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 21/08/2026
Date d'affichage de la convocation : 21/08/2026

Présents : Hervé LESNÉ, Laëtitia MAZURE, Pierre VITRE, Marc DEBERLES, Christelle LAMOUR, Cédric GRASLAND, Florie TOXE GUICHARD, Jean-François DELYS (arrivé à 19h10), Morgane GERARD, Aurélie GERARD, Karine PASSILLY, Lenaïg LE BAIL,
Absents : Aurélie BEAUTRAIS (donne pouvoir à Aurélie GERARD), Alexis BOUCHARD (donne pouvoir à Lenaïg LE BAIL), Jérôme LEMASSON (donne pouvoir à Marc DEBERLES)
Président de séance : Hervé LESNÉ
Secrétaire de séance : Cédric GRASLAND

26.33 FINANCES

Révision des tarifs des services périscolaires

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des familles dont les enfants sont scolarisés à l'école publique lui ont fait part de leur souhait d'élargir les créneaux d'accueil de la garderie.
La commission « affaires scolaires » s'est tenue le 20 Août 2026, et propose de redéfinir les horaires d'accueil et leurs tarifications, en permettant ainsi plus de souplesse pour les familles dans le choix des créneaux proposés.
D'autre part, conformément au contrat passé avec notre prestataire Restoria, ce dernier appliquera une révision des prix à compter du 1^{er} Septembre 2026.
Il est donc proposé d'appliquer une hausse du tarif du repas.

Afin de mettre en place ces nouvelles modalités, il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs de la cantine, de la garderie et la mise en place de nouveaux créneaux horaires.
Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur ces points.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement

Considérant la nécessité de définir des tarifs en adéquation avec les propositions d'horaires

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De fixer les tarifs et horaires suivants pour l'accueil en périscolaire des enfants de l'école publique du Moulin :

7h15 – 7h45	0.40€ (0.20€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
7h45 – 8h15	0.80€ (0.50€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
8h15 – 8h50	1€ (0.80€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
16h30 – 17h30 (goûter inclus)	1.80€ (1.30€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
17h30 – 18h	0.50€ (0.25€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
18h – 18h30	0.50€ (0.25€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
18h30 – 18h45	0.30€ (0.15€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)

Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

- De fixer le tarif des repas à la restauration scolaire à 4.25€ pour les enfants et 5€ pour les adultes

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Les tarifs et horaires ainsi votés s'appliqueront dès la rentrée scolaire 2026/2027.



Le Maire, Hervé LESNÉ